

ADOPTION DU RÈGLEMENT 01-0117

RÉPARTISSANT LES QUOTES-PARTS 2017 ENTRE LES MUNICIPALITÉS

A V I S P U B L I C

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QU' à sa séance ordinaire tenue au Centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi à Cowansville, **le 17 janvier 2017 à 19H30**, le conseil de la MRC **a adopté le règlement numéro 01-0117** répartissant les quotes-parts 2017 entre les municipalités.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de sa municipalité ou au bureau de la MRC situé au 749 rue Principale à Cowansville, durant les heures d'ouverture ou le consulter sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante: www.brome-missisquoi.ca.

DONNÉ à COWANVILLE ce vingtième (20^e) jour de janvier DEUX MILLE DIX-SEPT (2017).


M^e Alexandra Pagé, greffière par intérim